

A.C.C.A de Roquefort de Sault

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 11MAI 2019

- **ORDRE du JOUR :**

1. Discours du Président.
2. Compte rendu d'activité et approbation
3. Compte rendu financier et approbation
4. Modification du CA pour la prochaine saison de chasse
5. Demande d'entrée en ACCA (étrangers)
6. Modification règlement intérieur
7. Modification règlement de chasse
8. Plan de chasse Roquefort/ gravas/Madres et rappel sur le tir de cervidé.
9. Chasse sur Le Madres
10. Sécurité.
11. Journées de travaux
12. Local de chasse.
13. Prise des cartes et montant.
14. Date prochaine réunion du CA.
15. Questions diverses.

- **PRESENTS : (voir fiche de présence)**

1. DISCOURS DU PRESIDENT :

Bonjour a toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence et je souhaite la bienvenue à nos nouveaux adhérents.

Nous clôturons cette saison de chasse qui a été marquée par une forte augmentation de la population de sangliers. Cela est peut-être dû à la pyrale du buis qui en détruisant de nombreux biotopes a forcé les sangliers à migrer vers des zones épargnées.

L'an passé nous avons déjà fait des efforts que nous avons continués cette année pour essayer de protéger au mieux nos prairies et je vous remercie a tous d'avoir chassé jusqu'à fin février et je félicite particulièrement nos piqueurs qui ont répondu présents jusqu'au bout.

Une ACCA doit travailler au plus près avec nos agriculteurs et sylviculteurs, nos activités sont intimement liées. Il faut aussi être à l'écoute des habitants afin de démystifier notre passion, qui est la seule en France à réguler le gibier et les nuisibles.

- Pour la nouvelle saison qui arrive : beaucoup de changements

Un permis national à 200€,

La fin de la mutualisation des dégâts individualisés à 65 €

C'est un tournant dans la prise en compte du montant des dégâts des sangliers qui est dorénavant remplacée par une collecte au niveau des ACCA ou **chaque président assurera le rôle de perceuteur.**

C'est justement là le fond de la réforme : Ajuster au plus près des territoires la répartition des dégâts pour « **nous responsabiliser** »

A nous d'ajuster au mieux : Argent, plaisir et contrainte.

Pour Roquefort ce montant est de 40€ par chasseur pour cette année. (Décision CA)

Afin de suivre au mieux l'évolution de cette réforme la FDC11 à créé un classeur de battue :

Première page territoires chassables. Ce ne sera pas la peine d'aller chasser un territoire non inscrit (en opposition). C'est comme d'aller chasser sans carnet de battue.

Nous avons un territoire concerné en opposition (Romera). Nous sommes allés le trouver pour lui expliquer pour signer un bail (en attente).

En validant votre permis dans l'Aude vous recevrez des étiquettes (6). Cela servira à étude statistique pour la FDC11

Chaque adhérent collera une étiquette sur le carnet et aura pour la saison 1 numéro attribué.

Les autres étiquettes serviront si vous allez chasser ailleurs

Nota : Faites attention, si vous validez le permis dans un autre dépt, faites une demande d'étiquette à la fédé de l'aude, et si vous invitez des chasseurs ayant une validation dans un autre dépt avant de venir ils doivent faire une demande d'étiquette auprès de la fédé.

Les invités auront une étiquette à coller. Si ils n'ont pas d'étiquette pas de chasse.

(Pour ceux qui décident de prendre le permis national je vous incite vivement à le valider dans l'Aude)

Nota : J'ai récupéré ces infos comme j'ai pu lors d'une réunion d'information.

- Pour finir demande de création d'une nouvelle réserve.

La motivation de ce changement est liée à la configuration de nos chasses. Il arrive qu'une battue soit sur un territoire à moitié en réserve (donc vous voyez la difficulté au niveau des tirs autorisés)

La demande a été approuvée à l'unanimité.

Le dossier a été remis à la fédé (Est-ce que la DDTM l'acceptera ou pas ? à suivre)

2. COMPTE RENDU D'ACTIVITE :

Bilan des battues 2018/2019

Nbe de jours chassés	60
Moyenne de participants	15
Nbe de sangliers tués	79
Dont males	37
Dont femelles	42

- Animaux non tués au plan de chasse

Madres :

Approche : Le mouflon C2 et Femelle n'ont pas été tué

Battue : La biche n'a pas été tuée.

Le chevreuil n'a pas été tué

Roquefort :

- 3 chevreuils approche non tués
- 1 chevreuil en battue non tué
- 1 cerf à l'approche non tué

- **Bilan global Animaux tués**

79 sangliers (37 Mâles, 42 Femelles), 1 mouflon (jeune), 4 isards, 16 chevreuils, 5 cerfs, 1 biche.

3. COMPTE RENDU FINANCIER :

Le bilan financier est accepté à l'unanimité de l'assemblée.
Joint en annexe 2

4. MODIFICATION DES MEMBRES DU CA :

Pas de fin de mandat cette année mais une démission : **Bernard Jumbou.**

Nous le remercions pour tant d'années de dévouement au sein de notre ACCA.

Qui se présente ?

Une seule candidature pour le remplacer : Olivier Sivieude.

Candidature acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

5. Demande d'entrée en ACCA (membres extérieurs et ayants droits)

Demande de renouvellement de carte de membres extérieur.

Tous les membres ont renouvelés leur demande **sauf André Druet.**

Ces renouvellements ont été validés à l'unanimité du CA.

Membres extérieurs

SEVE Stéphane

COURTES Jean Paul

Membres ayants droits

INARD Didier

INARD Aymeric

Ces demandes sont validées à l'unanimité par l'AG.

6. REGLEMENT INTERIEUR.

Aucune modification au règlement intérieur, mais à mi saison nous avons eu quelques tensions au sein de notre ACCA. Cela était palpable et fort pénible pour tous, nous avons abordé ce sujet au CA et nous avons pris quelques décisions que vous avez pu lire sur le compte rendu du CA à savoir :

- Modification de l'implantation des tables dans la salle principale : Sera vu lors de la première journée de travaux.
- Problème récurrent des chasseurs qui ne font rien alors que d'autre se décarcassent à peler, nettoyer, vider les ordures et préparer les poches de viandes.

Que dire, que faire devant de telles attitudes, c'est tous les ans pareil.

1ere décision : Il a été décidé de réorganiser le peladou afin que les sacs ne soient distribués que quand tout est fini.

2eme décision : Le samedi soir tous les animaux tués seront pelés et débités et mis en sac.

Si nous tuons beaucoup le dimanche matin l'après-midi sera consacré uniquement au pelage, mise en sac et nettoyage des locaux.

3eme décision : N'oublions pas la récupération des chiens. Que se soit le samedi ou le dimanche, midi ou soir nous devons aider nos piqueurs.

7. REGLEMENT DE CHASSE :

Aucune modification au règlement de chasse.

Comme l'an passé,

En vue de préserver la faune sauvage l'ACCA fermera la chasse au petit gibier y compris la bécasse le dernier jour de novembre.

- Pratique de faire courir les chiens de lièvre sans fusil :

ACCA Roquefort : Autorisée du 9 sept au 15 décembre (hors réserve et période de neige)

Sur le SICMA du 9 sept au 11 novembre.

- Chevreuils : Nous tirerons le chevreuil de l'ouverture générale au 1^{er} décembre. (plan de chasse fini ou pas)

Nous ne tirerons que les chevreuils mâles.

Cette mesure sera rappelée chaque jour de chasse.

8. Comptage et Plan de chasse Roquefort / forêt Gravas/ Madres 2018/2019

Au niveau FDC11 **le bilan est au niveau massif** (Counozouls, Roquefort, le Bousquet, Escouloubre)

Donc : cervidés sur massif : identique à 2018.

Chevreaux sur massif : En forte diminution

Suite à ces observations toutes les ACCA ont décidé de diminuer le plan de chasse chevreaux.

Roquefort diminue de 8 chevreaux son plan de chasse.

Roquefort

10 chevreaux dont 1 à l'approche	4 cerfs dont 3 à l'approche	1 biche	1 isard M
----------------------------------	-----------------------------	---------	-----------

- 3 Cerfs à l'approche : après proposition aux membres de l'AG personnes n'est intéressé.

Ces cerfs seront vendus à : Actéon et Planes

- 1 isard à l'approche : après proposition aux membres de l'AG personnes n'est intéressé.

Toutefois on nous fait remarquer que si l'on déplace la réserve il sera difficile de tirer un isard.

Pour le moment nous conservons cette bague, le déplacement de la réserve étant incertain.

La bague sera vendue à Planes.

forêt de gravas

3 chevreaux	1 cerf	2 biches
-------------	--------	----------

La fédé a consenti à nous attribuer une biche de plus que l'an passé, mais cela n'a pas été facile.

Madres

1 cerf	1 biche	1daguet	1 C1	1 chevreuil		1 MOIJ	1 ISJ	1 ISF	1ISM
--------	---------	---------	------	-------------	--	--------	-------	-------	------

Règlement interne par rapport aux tirs des cervidés.

- ✓ **1 seul cervidé par chasseur et par saison de chasse quelque soit le massif.**
- ✓ **3 chevreuils maximum par chasseur sur le cumul des 2 massifs.**

L'ouverture de la chasse aux cervidés (Cerfs, biche, aura lieu à la date légale de l'arrêté Préfectoral. Pour le moment je n'ai que des dates provisoires Cette année c'est le 14 octobre.(lundi ?) donc cela nous reporte au samedi 19 octobre (mades) et le dimanche 20 octobre(roquefort)

- ✓ **Les cervidés seront chassés samedis – dimanches et jours fériés et il ne sera tué qu'un cervidé par week-end**

2 CHASSE SUR LE MADRES.

- **Chasse en battue.** Inchangé par rapport à l'an passé..

Je ne sais pas trop comment cela va se passer avec les classeurs de battues (à suivre)

Chasse à l'approche :

Pas de mouflons femelles cette année.

Cotisation :

Pas de décision pour le moment (attente AG) . La date de l'AG est prévue le samedi 15 juin à 15h au Bousquet. J'insiste sur la présence nécessaire des chasseurs de Roquefort.

Le roulement

Il se fera sur 2 tours.(Tableau préinscrit).Le 3eme tour se fera au bon vouloir de chacun (inscription volontaire sur le tableau prévu a cet effet).Sur les 2 premiers tours 1 seul animal sera tué par équipe , pour le 3eme tour 1 animal supplémentaire peut être tué en respect du plan de chasse. Nota : les équipes peuvent s'inter changer.

Nota : Suite au décisions prises par le SICMA, à Madres une bague de chevreuil ne donne pas droit au tir d'un sanglier et le tir du sanglier devant soi est interdit.

Cette année le roulement et instruit par Charles Areny.

Il sera demandé un chèque de caution de 45€ (lors de la distribution des cartes) à chaque binôme inscrit au roulement afin que nous n'ayons pas de problème de paiement.

ATTENTION cette année seront inscrits seuls ceux qui en feront la demande avant le 30 juillet 2019**3 SECURITE.**

Les consignes permanentes de sécurité seront systématiquement rappelées en début de journée de chasse avant le départ en battue. Il en sera distribué 1 exemplaire à chacun lors de la prise des cartes.

L'aménagement des postes et le débroussaillage permette une meilleure vision et appréhension du tir. (ce sera inclus dans le planning des travaux)

Réglementation armes : Certificat de détention d'armes obligatoire. La réglementation ainsi que les documents nécessaires à faire la déclaration sont à disposition sur le site de l'ACCA.

Rappel sur la consommation d'alcool : **La consommation d'alcool pendant la journée de chasse est interdite.**

Soyez conscient du risque encouru et de l'image à donner de notre ACCA.

Le moment de convivialité et il en faut, c'est nécessaire et ça fait parti de la vie de l'ACCA mais c'est après la chasse. A ce sujet je tiens à féliciter Raymond et Nathalie pour leur gestion pendant 2 ans . Cette année ils ne souhaitent plus s'en occuper, je m'en suis occupé pendant un an donc je ne souhaite plus m'en occuper non plus, il faut donc un autre volontaire (prendre l'argent des cotisants et acheter les boissons)

4 JOURNEES DE TRAVAUX :

Je propose 4 demi ou journées de travaux ?

Samedi 25 mai

Samedi 15 juin

Samedi 29 juin

Samedi 6 juillet

Suivant le nbe de participants et travaux à faire, chaque journée sera organisée différemment.

C'est pour cela que je vous demande de me contacter à l'avance afin de savoir qui participe aux travaux.

5 LOCAL DE CHASSE

Rappel : L'Usage du local chasse est réservé uniquement aux chasseurs (différentes activités liées a la chasse) et non à titre personnel

6 DATE D'OUVERTURE DE LA CHASSE:

La date d'ouverture de la chasse au sanglier à Roquefort le samedi 7 septembre.

La date du début de chasse à Madres en battue pour Roquefort à Madres sera le Samedi 19 octobre (si les dates de propositions d'ouverture de la FDC11 sont correctes)

La chasse à l'approche à Madres pour Roquefort commence le 2^{er} sept

PRISE DES CARTES et MONTANT :

Les cartes seront prises la veille de l'ouverture soit le vendredi 6 septembre et à la demande pour ceux qui chassent avant notre ouverture.

Rappel : Le montant des cartes est 210 euros (**120+40+50**) pour ayants droits et 330 euros (**240+40+50**) pour les étrangers. (40 € cotisation territoire, 50€ cotisation chiens)

7 DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CA :

Vendredi 6 septembre à 14h

8 QUESTION DIVERSES :